



Colmar

ARTISTES DE RUE

Formulaire de demande d'autorisation de représentation acoustique sur le domaine public

Toute demande doit être transmise **au moins 15 jours ouvrés à l'avance** à l'adresse : evenementiel@colmar.fr

La durée d'occupation de chaque emplacement ne doit pas excéder 60 mn

Demande mensuelle renouvelable maximum 3 fois par année

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

AUTORISATION DE SE PRODUIRE SUR LE DOMAINE PUBLIC

Pour le Maire
L'Adjoint Délégué

Pascal SALA

Colmar, le

Les artistes de rue autorisés, devront afficher de manière visible la présente autorisation et justifier de leur identité ; le défaut de présentation des documents précités entraîne l'éviction immédiate de l'artiste.

COORDONNÉES DU RESPONSABLE :

➤ joindre **obligatoirement** :

- copie recto/verso de la pièce d'identité
- copie de l'assurance responsabilité civile

Nom :

Prénom :

Adresse postale :

Courriel :

Téléphone :

Qualité juridique :

- particulier
 groupe : nombre de personnes :
 association ou organisme : nom :

INFORMATIONS SUR LA PRESTATION

Dates et horaires de(s) prestation(s) demandée(s) :

Date :

Jours de représentation :

Horaires : de h à h

Amplitude Horaires d'hiver (1^{er} février au 31 mars) : 11h à 19h

Amplitude Horaires d'été (1^{er} avril au 31 octobre) : 11h à 20h

Aucune autorisation du 1^{er} novembre au 31 janvier.

Type d'animation :

.....

Emplacement souhaité :

Nombre de personnes intervenant :

Nom/Prénom de chacun :

.....

.....

.....

L'animation ne doit pas engendrer une obstruction à la circulation, aux cheminements piétons et aux accès nécessaires aux véhicules de secours.

REFERENCES / EXPERIENCE ARTISTIQUE

Formation / diplôme :

.....

.....

Expérience artistique :

.....

.....

Lien vers un support audio/vidéo (facebook, youtube,...) :

.....

.....

La prestation acoustique ne doit en aucun cas engendrer de nuisance excessive pour le voisinage.

L'usage de tout matériel audio est INTERDIT

Joindre une éventuelle découpe de presse.

J'atteste avoir pris connaissance de l'arrêté municipal N° **2647/2025** et d'en approuver les conditions.

Date :

Signature de l'artiste :

Les données personnelles que nous recueillons servent uniquement au traitement administratif de votre inscription et ne feront l'objet d'aucun autre usage. Ces informations sont confidentielles et protégées, conformément à l'article 34 de la loi informatique et Liberté du 06/01/1978. À tout moment, vous pourrez modifier, rectifier ou supprimer les informations vous concernant.